



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délai de renouvellement des cartes de stationnement pour personnes handicapées

Question écrite n° 15166

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le délai de renouvellement de la carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par la maison départementale des personnes handicapées ; en effet, dans le Val-de-Marne, ce délai est actuellement de 9 mois environ.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15166

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 948

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)